

## Message d'intérêt public

## Renouvèlement de licences

Date de début : 30 janvier 2025 Date de fin : 5 février 2025

À l'échelle du Nunavut 45 s

Le Bureau de la consommation accepte maintenant les demandes de renouvèlement, pour l'exercice 2025-2026, des licences suivantes :

- Licence d'exploitation (d'une profession, d'un métier, d'une usine de fabrication ou d'une entreprise quelconque) visant des activités menées à l'extérieur des limites municipales et à l'intérieur du Nunavut.
- Licences d'agent et d'agence de recouvrement.
- Licence de pollicitant.
- Licence de démarcheur.
- Licence d'agence de placement.
- Licences d'agent immobilier et d'agence immobilière.
- Licences de prêt sur gages et de revente.

Ces licences sont valides pour un exercice financier, soit du 1<sup>er</sup> avril d'une année jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Les documents requis pour demander ou renouveler une licence sont énumérés dans le <u>site web du Bureau de la consommation</u>, et l'on peut se procurer les formulaires requis auprès de ce dernier. Veuillez consulter le <u>Barème des droits à payer pour une licence</u> afin de connaitre le montant des frais s'y rattachant.

Vous pouvez acheminer vos demandes de renseignements et vos formulaires au Bureau de la consommation par courriel, à l'adresse <a href="mailto:ConsumerProtection@gov.nu.ca">ConsumerProtection@gov.nu.ca</a>; par télécopieur, au 867 793-3321; ou par la poste, au C. P. 440; 3090, 6º Rue, Baker Lake (Nunavut) X0A 0A0.

## Contact avec les médias :

Greg Bélanger Gestionnaire de la politique, de la législation et des communications Services communautaires et gouvernementaux 867 975-5449 GBelanger1@gov.nu.ca